Envoyé en préfecture le 16/09/2022
Reçu en préfecture le 16/09/2022
Affiché le
ID : 003-210302980-20220915-DEC202265A-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

15 SEPT 2022

DEC202265 A
Objet : mise à disposition du marché couvert à l'association Centre Est Aubrac

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 5 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai portant délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT que dans le cadre du Salon de l'Aubrac qui se tiendra les 15 et 16 octobre 2022 à Varennes sur Allier, l'association organisatrice de l'évènement, l'association Centre Est Aubrac a besoin du marché couvert pour organiser l'exposition ;

CONSIDERANT que l'association a également besoin de l'abreuvoir, buvette propriété du comité du concours agricole, se situant dans le marché couvert ;

DECIDE de mettre à disposition le marché couvert à l'association Centre Est Aubrac du mercredi 12/10 à 8h au dimanche 17/10 à 18h00

DECIDE de signer la convention tripartite avec l'association Centre Est Aubrac et le comité du concours agricole ;

DIT que cette mise à disposition s'effectue à titre onéreux de 1000 euros et permettra à l'association d'utiliser plusieurs locaux pendant l'évènement

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)